


Informations de base	
<b>2018/0805(CNS)</b> CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Période pour la neuvième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct  <b>Subject</b> 8.40.01.01 Elections, suffrage universel direct	

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AFCO</b> Affaires constitutionnelles	HÜBNER Danuta Maria (PPE)	21/03/2018
		Rapporteur(e) fictif/fictive SILVA PEREIRA Pedro (S&D) MESSERSCHMIDT Morten (ECR) PAGA ZAURTUNDÚA Maite (ALDE) ANDERSSON Max (Verts /ALE) CASTALDO Fabio Massimo (EFDD)	
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Affaires étrangères	3618	2018-05-22

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
28/03/2018	Publication de la proposition législative	<a href="#">07162/2018</a>	<a href="#">Résumé</a>
16/04/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/04/2018	Vote en commission		
16/04/2018	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A8-0145/2018</a>	<a href="#">Résumé</a>
18/04/2018	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0107/2018</a>	<a href="#">Résumé</a>
18/04/2018	Résultat du vote au parlement		
22/05/2018	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/05/2018	Fin de la procédure au Parlement		

25/05/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		
------------	---	--	--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/0805(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/8/12632

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE620.727</a>	03/04/2018	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE620.874</a>	12/04/2018	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A8-0145/2018</a>	16/04/2018	<a href="#">Résumé</a>
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T8-0107/2018</a>	18/04/2018	<a href="#">Résumé</a>
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		<a href="#">07162/2018</a>	28/03/2018	<a href="#">Résumé</a>

Acte final	
<a href="#">Décision 2018/0767</a> JO L 129 25.05.2018, p. 0076	<a href="#">Résumé</a>

## Période pour la neuvième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct

2018/0805(CNS) - 22/05/2018 - Acte final

OBJECTIF: fixer la période pour la neuvième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct.

ACTE LÉGISLATIF: Décision (UE, Euratom) 2018/767 du Conseil portant fixation de la période pour la neuvième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct.

CONTENU: en vertu de la présente décision, la période visée à l'article 10, paragraphe 1, de l'acte du 20 septembre 1976 portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct est fixée, pour la neuvième élection, **du 23 au 26 mai 2019**.

ENTRÉE EN VIGUEUR: 25.5.2018.

# Période pour la neuvième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct

2018/0805(CNS) - 16/04/2018 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires constitutionnelles a adopté, suivant la procédure de consultation, le rapport de Danuta Maria HÜBNER (PPE, PL) sur le projet de décision du Conseil portant fixation de la période pour la neuvième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen **approuve le projet du Conseil** visant à modifier la période électorale, qui devrait normalement s'appliquer pour les prochaines élections européennes.

Les États membres sont convenus au sein du Conseil qu'il serait impossible de tenir les prochaines élections au Parlement européen durant la période normalement applicable (du jeudi 6 au dimanche 9 juin 2019) conformément à l'acte portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct («l'acte électoral»).

Ils ont dès lors proposé, dans l'attente de la consultation du Parlement européen, de tenir les élections pendant la période allant **du 23 au 26 mai 2019**. La même période a été suggérée par la Conférence des présidents du Parlement lors de sa réunion du 11 janvier 2018.

Afin de laisser aux États membres suffisamment de temps pour prendre les dispositions nécessaires à l'organisation de ces élections, la décision sur ces nouvelles dates devrait intervenir le plus rapidement possible. C'est pourquoi il est recommandé d'approuver en l'état le projet de décision du Conseil.

# Période pour la neuvième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct

2018/0805(CNS) - 28/03/2018 - Document de base législatif

OBJECTIF: fixer la période pour la neuvième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct.

ACTE PROPOSÉ: Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN: le Conseil adopte l'acte après consultation du Parlement européen mais sans être tenu de suivre l'avis de celui-ci.

CONTEXTE: par sa décision 78/639/Euratom, CECA, CEE, le Conseil a fixé, pour la première élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct, la période allant du 7 au 10 juin 1979.

Étant donné qu'il s'avère impossible de tenir la neuvième élection au cours de la période correspondante de l'année 2019, une autre période électorale doit être fixée.

CONTENU: le Conseil propose de tenir la **neuvième élection** des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct au cours de la période allant **du 23 au 26 mai 2019**.

# Période pour la neuvième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct

2018/0805(CNS) - 18/04/2018 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 492 voix pour, 14 contre et 24 abstentions, suivant la procédure de consultation, une résolution législative du Parlement européen sur le projet de décision du Conseil portant fixation de la période pour la neuvième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct.

Le Parlement européen a **approuvé le projet du Conseil proposant de tenir les élections européennes pendant la période allant du 23 au 26 mai 2019**.

Il a rappelé sa proposition, jointe à sa [résolution](#) sur la réforme de la loi électorale de l'Union européenne, visant à accorder au Parlement, après consultation du Conseil, le pouvoir de déterminer la période électorale.